



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 06 septembre 2017

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de Metz

La responsable de l'unité police de l'eau

à

Affaire suivie par Antoine SCHWARTZ
antoine.schwartzr@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 87

Monsieur le Maire
Mairie
8 route de Baerenthal
57230 PHILIPPSBOURG

Objet : Dossier de déclaration concernant: Les travaux de rectification de deux virages au Nord et Sud de la RD 662 sur le ban communal de PHILIPPSBOURG.

Réf : AS/SGMS

P.J :

- Dossier de déclaration
- Récépissé déclaration
- Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- **Les travaux de rectification de deux virages au Nord et Sud de la RD 662 sur le ban communal de PHILIPPSBOURG.**

Ce dossier a été déposé par:

**Conseil Départemental de la Moselle
Direction des Routes, de l'Aménagement des Territoires
et des Constructions
Direction des Routes Départementales
Sous- Direction des investissements Routiers
17quai Paul Wiltzer
CS 11096
57036 METZ Cedex 1**

Je vous transmets, sous pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration
- un exemplaire du récépissé de déclaration n°57- 2017- 00371 en date du 24 août 2017 accompagné du courrier de notification.



Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une

période de **un mois** minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE POTIER